

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue le 2 août 2023 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
Mme Anne Langevin, conseillère
M. André Benoit, conseiller et maire substitut
M. Charles Rondeau, conseiller
M. Yves St-Jacques, conseiller
Mme Marie-Anne Poulin, conseillère

Madame Nathalie Thérien, adjointe administrative

Présence dans la salle : Un (1) auditeur.

Absence motivée :

Mme Annie Galipeau, conseillère

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R2308-181

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité;

Que l'ordre du jour soit adopté, tout en gardant le point varia ouvert;

Ordre du jour

0 OUVERTURE DE LA RENCONTRE

- 0.1 Moment de réflexion
- 0.2 Ouverture de la session
- 0.3 Adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Adoption du procès-verbal du 5 juillet 2023
- 0.5 Adoption du procès-verbal du 18 juillet 2023
- 0.6 Suivi au procès-verbal
- 0.7 Période de questions

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

100 ADMINISTRATION

110 CONSEIL MUNICIPAL

- 110-01 Desjardins – Guichet automatique - Renouvellement de l'entente de location
- 110-02 Demande d'utilisation de la salle – session d'herboristerie
- 110-03 Demande d'utilisation de la salle – Programme Pied
- 110-04 Fondation du rein – Demande d'appui pour la Marche du rein à Maniwaki
- 110-05 Modification de la résolution R2307-170 – Stationnement VR – Club de golf Algonquin
- 110-06 Entérinement d'embauche – Charles Mongeon
- 110-07 Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable – Travaux de drainage
- 110-08 Nomination Comité de suivi de PFM-MADA

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-01 Présentation du journal des achats – Comptes dus au 31 juillet 2023

- 130-02 Présentation du journal des achats - comptes payés au 31 juillet 2023
- 130-03 Présentation des salaires payés par dépôt direct
- 130-04 Rapport du dg des dépenses engagées au 31 juillet 2023
- 130-05 Caisse populaire – Relevé de compte au 31 juillet 2023
- 130-06 État des activités financières- Suivi du budget 2023

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

300 TRANSPORT

400 ENVIRONNEMENT

500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

1000-1 Période de questions

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAUX

R2308-182

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2023

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2308-183

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 18 JUILLET 2023

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'André Benoit,
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION

R2308-184

DEMANDE D'UTILISATION GRATUITE DE LA SALLE RÉJEAN LAFRENIÈRE POUR LA TENUE D'ATELIERS D'HERBORISTERIE

CONSIDÉRANT QUE madame Valérie Bouffard souhaite tenir à nouveau 6 ateliers d'herboristerie, et ce suite à la bonne participation de la population aux premières présentations tenue au cours des derniers mois;

CONSIDÉRANT QUE la demanderesse présente à nouveau une demande d'utilisation gratuite de la salle Réjean Lafrenière;

CONSIDÉRANT QUE la demanderesse a soumis un calendrier d'activité et qu'il n'y a aucun conflit de disponibilité de la salle;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont pris connaissance de la demande d'utilisation sans frais et qu'ils se disent favorables au renouvellement de l'activité proposée.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin
Il est résolu à l'unanimité;

D'AUTORISER à titre gratuit, l'utilisation de la salle Réjean Lafrenière, par la demanderesse, pour permettre la tenue de 6 ateliers découvertes d'herboristerie;

Note au procès-verbal : La présente résolution est soumise à une autorisation conditionnelle; c'est-à-dire que la Municipalité se réserve le droit d'annuler la plage horaire sans justification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2308-185

DEMANDE D'UTILISATION GRATUITE DE LA SALLE RÉJEAN LAFRENIÈRE POUR LA TENUE DU PROGRAMME PIED

CONSIDÉRANT QUE madame Catherine Roy, organisatrice communautaire à la Direction de la Santé publique du CISSS de l'Outaouais Vallée-de-la-Gatineau a présenté une demande d'utilisation de la salle Réjean Lafrenière à titre gratuit pour la tenue du programme PIED qui s'adresse aux personnes âgées de 55 ans et plus et qui vise la prévention de chutes et de fractures auprès de la clientèle cible;

CONSIDÉRANT QUE le programme s'étendra sur une période de 12 semaines à raison de deux séances par semaine;

CONSIDÉRANT QUE ce type d'activité répond aux valeurs que le conseil souhaite promouvoir et encourager;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Anne Langevin
Il est résolu;

D'AUTORISER, et ce sans frais, l'utilisation de la salle Réjean Lafreniere par Centre intégré de santé et des services sociaux de l'Outaouais (CISSS) pour permettre la tenue du programme PIED.

Note au procès-verbal : La présente résolution est soumise à une autorisation conditionnelle; c'est-à-dire que la Municipalité se réserve le droit d'annuler la plage horaire sans justification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2308-186

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION R2307-170 – DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT POUR VR AU CLUB DE GOLF ALGONQUIN

CONSIDÉRANT QUE la résolution R2307-170 autorise l'aménagement de 8 aires de stationnement pour VR au Club de golf Algonquin;

CONSIDÉRANT QUE le besoin est plutôt de 12 aires de stationnement;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Il est résolu;

D'AUTORISER l'aménagement de 12 aires de stationnement pour VR au Club de golf Algonquin aux mêmes conditions prévues par la résolution R2307-170 soit :

1. Stationnement de VR exclusive à la clientèle participant à une activité qui se déroule au Golf algonquin. Dans aucun cas, le stationnement ne devra servir par un propriétaire de VR qui est de passage dans la région et cherche un endroit pour passer la nuit.
2. Aucun aménagement de site de feu d'aucune nature sur les lieux.
3. Aucun aménagement de site de vidange de boues septiques sur les lieux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2308-187

ENTÉRINEMENT D'EMBAUCHE DE MONSIEUR CHARLES MONGEON AU DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE l'employé #320006 est en arrêt de travail pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel pour le service des travaux publics de pourvoir le poste laissé vacant pendant cette période;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,
Il est résolu;

D'AUTORISER l'embauche de monsieur Charles Mongeon aux services des travaux publics pour toute la période d'arrêt de travail de l'employé #320006.

QUE selon les conditions de travail des employés salariés, le statut de l'emploi sera de : « personne salariée temporaire » et la rémunération est établie selon le 2^e échelon (taux 2022 en ajoutant une augmentation de 4,1% - selon la résolution R2211-222).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2301-188

TRAVAUX DE DRAINAGE SUR LE LOT 5 204 865 – DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines est propriétaire du lot #5 204 865 du cadastre officiel du Québec, lequel est situé à l'intersection de la route 105 et de chemin de l'Entrée Nord;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est en processus de construction d'une nouvelle caserne d'incendie sur ledit lot;

CONSIDÉRANT QUE le fossé de drainage de la route 105 longeant ledit lot est déficient et que le site se retrouve avec une accumulation d'eau considérable;

CONSIDÉRANT QUE cette accumulation d'eau cause un préjudice important à la Municipalité de Messines;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Il est résolu;

DE DEMANDER au ministère des Transports et de la Mobilité durable de procéder à des travaux urgents afin de corriger les problèmes de drainage du fossé de la roue 105 à la hauteur du lot # 5 204 865;

QUE la carte matrice présentée fasse partie de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2301-189

NOMINATION DU COMITÉ DE SUIVI DU PFM-MADA DE LA MUNICIPALITÉ DE MESSINES

CONSIDÉRANT QUE la MRC Vallée-de-la-Gatineau est au cœur d'une démarche collective PFM-MADA réunissant 12 municipalités sur son territoire depuis 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines est l'une des 12 municipalités participant à la démarche collective PFM-MADA de la MRC Vallée-de-la-Gatineau ;

CONSIDÉRANT QUE pour compléter le rapport final ainsi que la reddition de compte demandés par le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des services sociaux à la MRC, il est nécessaire de faire le bilan des actions incluses dans le plan d'action PFM-MADA de toutes les municipalités participantes, y compris la Municipalité de Messines ;

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour envoyer au SA du MSSS le rapport final et la reddition de compte de la démarche collective PFM-MADA de la MRC Vallée-de-la-Gatineau est le 1er février 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat du comité de suivi sera de faire le bilan global des objectifs et actions du plan d'action PFM-MADA de la Municipalité de Messines qui est maintenant à la fin de sa durée de 3 ans;

CONSIDÉRANT QUE le bilan global devra confirmer si les objectifs du plan d'action de la Municipalité de Messines ont été atteints ou non et en fournir la raison ;

CONSIDÉRANT QUE le bilan du plan d'action PFM-MADA servira aussi à mettre au jour et informer le conseil municipal des développements réalisés pour les aînés et les familles dans la municipalité dans le cadre de la démarche PFM-MADA;

CONSIDÉRANT QUE le comité de suivi sera présidé par l'élue RQFA madame Marie-Anne Poulin de la municipalité et assisté dans la démarche par Marc-André Gauthier, la nouvelle personne-ressource responsable de la coordination de la démarche collective PFM-MADA de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de suivi aura dans sa composition un minimum de deux personnes aînées engagées dans leur communauté, ainsi qu'un minimum d'une personne représentant les familles ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de suivi sera composé des citoyens M. Ronald Cross et de M. André Benoit;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité;

DE METTRE sur pied le comité de suivi dans la Municipalité de Messines afin de produire un bilan global du plan d'action PFM-MADA dans le cadre de la démarche collective PFM-MADA de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, qui servira au rapport final à remettre au SA du MSSS ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R2308-190

ADOPTION DU JOURNAL DES ACHATS EN LOT DUS AU 31 JUILLET 2023

CONSIDÉRANT QUE le journal des achats en lot des comptes dus a été transmis aux membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER le journal des achats en lot, des comptes dus au 31 juillet 2023, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 137 770.10\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2308-191

POUR ACCEPTER LE JOURNAL DES ACHATS DES COMPTES PAYÉS AU 31 JUILLET 2023

CONSIDÉRANT QUE le journal des achats des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmis aux membres du conseil au préalable de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER la liste des comptes payés telle que déposée pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2023, pour la somme de 96 284.38\$;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2308-192

POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 1^{er} au 30 juillet 2023, dont celle-ci représente la somme de 55 085.09 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2308-193

RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 31 JUILLET 2023

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 2020-364, le directeur général a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER le rapport des dépenses engagées par le directeur général tel que déposé, pour la période du 1^{er} au 31 juillet, dont celui-ci représente une somme de 27 094.81\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA RÉUNION

R2308-194

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,
Il est résolu à l'unanimité;

De lever de la séance régulière à 19h13

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ronald Cross
Maire

Nathalie Thérien
Adjointe administrative

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Jim Smith, directeur général de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Jim Smith,
Directeur général